Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260325-2026_24-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU MERCREDI 25 MARS 2026

Date de la convocation : 20/03/2026
Date d'affichage : 20/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six les vingt-cinq mars à vingt et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.

M. Miguel PINÇON a été désigné comme secrétaire de séance.

2026-24 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal de la commune de Grâce-Uzel,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'adhésion de la collectivité au Comité national d'action sociale,
Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la collectivité au sein de cet organisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE :
Délégué Elu : François HINDRÉ
Déléguée Agent : Frédérique LANG

PRÉCISE que ce représentant participera aux instances et actions du Comité national d'action sociale, dans les conditions prévues par ses statuts.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
M. François HINDRÉ,

Le Secrétaire,
M.Miguel PINÇON,